# Énoncé de triage

## Partie 1. Aperçu du projet de règlement

|  |  |
| --- | --- |
| **Organismes de réglementation parrains** |  |
| **Titre du projet de règlement** |  |
| **Fondement législatif** |  |
| **Réunion du Conseil du Trésor visée** **(date approximative)** |  |
| **Autre décision du Cabinet requise?** **(Cabinet, budget, Partie A du Conseil du Trésor, premier ministre ou appareil gouvernemental.) Veuillez aussi inclure les décisions antérieures pertinentes.** |  |

|  |
| --- |
| **Publication préalable (indiquer « période de commentaires » ou « exemption »)** |
| Fournir une justification pour les périodes de publication préalable autres que 30 jours ou les demandes d’exemption de la publication préalable. |

Un analyste du Secteur des affaires réglementaires (SAR) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) enverra ses commentaires à l’organisme de réglementation parrain dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de l’énoncé de triage, à moins d’avoir convenu d’un autre délai.

L’énoncé de triage se veut une évaluation initiale d’un projet de règlement. Utilisez un style télégraphique dans la mesure du possible.

Le ministère ou l’organisme qui soumet le projet de règlement est responsable de s’assurer que ses cadres supérieurs (directeur ou échelon supérieur) connaissent l’état de la soumission et de l’approbation de l’énoncé de triage.

Il est à noter qu’un énoncé de triage n’est pas nécessaire pour un règlement correctif. Les ministères et organismes doivent plutôt consulter les [procédures opérationnelles normalisées pour les projets de règlement correctif](https://wiki.gccollab.ca/images/f/ff/FR_Proc%C3%A9dures_op%C3%A9rationnelles_normalis%C3%A9es_pour_les_propositions_de_r%C3%A8glements_correctifs_%28mise_%C3%A0_jour_-_f%C3%A9vrier_2022%29.docx) et communiquer avec le Secteur des affaires réglementaires (SAR) du SCT pour de plus amples informations.

Pour vous assurer que vous utilisez la version la plus récente version du modèle de l’énoncé de triage, et pour avoir accès à d’autres outils et documents d’orientation qui vous permettront de vous y retrouver dans le processus réglementaire, veuillez consulter la [page de la Directive du Cabinet sur la réglementation de GCwiki](https://wiki.gccollab.ca/Directive_du_Cabinet_sur_la_r%C3%A9glementation_%28DCR%29).

### Contexte

Veuillez fournir des renseignements de base relatifs au projet de règlement, comme des renseignements sur les programmes, des données historiques, d’autres approbations de politiques reçues, des liens vers des parties pertinentes de sites Web et des renseignements sur l’examen de la réglementation.

|  |
| --- |
|  |

### Problèmes

Décrivez les problèmes de politique publique que le projet de règlement permettrait de résoudre.

|  |
| --- |
|  |

### Description

 Résumez le projet de règlement dans un langage clair et simple et non juridique.

|  |
| --- |
|  |

### Objectif

Décrivez l’objectif, et les buts et les résultats stratégiques escomptés.

|  |
| --- |
|  |

## Partie 2. Consultation, coordination et communication

### Consultation

Veuillez fournir une liste des intervenants consultés ou qui seront consultés. Décrivez les consultations qui ont eu lieu et les consultations supplémentaires qui auront lieu. S’il n’y a aucune consultation, veuillez expliquer pourquoi. Consultez la [Politique sur l’élaboration de la réglementation](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-elaboration-reglementation.html).

|  |
| --- |
|  |

### Plan prospectif de la réglementation

Le projet de règlement figure‑t‑il dans le plan prospectif de la réglementation de votre ministère ou organisme et, dans l’affirmative, à quel moment a‑t‑il été ajouté? S’il n’y figure pas, veuillez donner des explications. Consultez la [Politique sur la transparence et la responsabilisation en matière de réglementation](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-transparence-imputabilite-matiere-reglementation.html).

|  |
| --- |
|  |

### Coordination

Le projet de règlement a‑t‑il une incidence sur le mandat d’un autre ministre? Dans l’affirmative, le ministère ou l’organisme pertinent a‑t‑il été consulté et, dans l’affirmative, quelle est sa position? Si le ministère ou l’organisme en question n’a pas été consulté, veuillez donner des explications.

|  |
| --- |
|  |

### Attention du public et des médias

Quelle est l’attention du public et des médias prévue? Quel est le plan de communications prévu (proactif ou réactif, approche d’envergure ou approche discrète)?

|  |
| --- |
|  |

## Partie 3. Exigences en matière d’analyse

Les réponses aux questions dans cette partie doivent être fondées sur des renseignements facilement accessibles. Indiquez les éléments inconnus ou si une analyse supplémentaire est requise dans la zone de texte prévue à cette fin.

### Coûts et avantages

|  |
| --- |
| Consultez la [Politique sur l’analyse des coûts‑avantages](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-analyse-couts-avantages.html) ainsi que le [guide connexe](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/guide-analyse-couts-avantages-propositions-reglementation.html). |
| I.1 Indiquez les coûts bruts estimatifs du projet de règlement, y compris les coûts pour les entreprises, les consommateurs, les Canadiens et le gouvernement. |
| **Aucun coût** | **Coûts faibles : moins de 10 millions de dollars sur 10 ans ou moins de 1 million de dollars par année** | **Coûts importants : plus de 10 millions de dollars sur 10 ans ou plus de 1 million de dollars par année** |
|  |  |  |

Décrivez et justifiez l’estimation préliminaire des coûts bruts supplémentaires, notamment les hypothèses, les calculs et les analyses préliminaires. Décrire les avantages connexes (inclure les avantages qualitatifs liés à la santé et à la sécurité, à l’environnement, à la sécurité publique, à l’économie, au commerce, aux entreprises et à la société). Décrivez brièvement toute analyse qu’il reste à effectuer.

|  |
| --- |
|  |

### Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et autres problèmes distributifs

|  |  |
| --- | --- |
| Pour obtenir des renseignements sur l’ACS Plus, consultez le [site Web de Femmes et Égalité des genres Canada](https://www.swc-cfc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html). | **Oui/Non** |
| J.1.Une ACS Plus a‑t‑elle été effectuée relativement au projet du règlement en question? Dans l’affirmative, veuillez donner une description ci‑dessous. |  |
| Si ce n’est pas le cas, répondez aux questions J.2 et J.3, et fournissez des informations supplémentaires ci‑dessous. |  |
| J.2. Est‑ce que des groupes pourraient être touchés de façon disproportionnée par le projet de règlement (en fonction de facteurs comme le genre, le sexe, l’âge, la langue, le niveau d’études, la géographie, la culture, l’ethnicité, le revenu, le handicap, l’orientation sexuelle, l’identité de genre)? |  |
| J.3. Est‑ce que des intervenants ou le public ont fait part de préoccupations liées aux répercussions possibles du projet de règlement sur différents groupes? |  |

Décrivez brièvement toute analyse effectuée ou qu’il reste à effectuer.

|  |
| --- |
|  |

### Évaluation environnementale stratégique

|  |  |
| --- | --- |
| Consultez la [directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-environnementale/programmes/evaluation-environnementale-strategique/directive-cabinet-evaluation-environnementale-projets-politiques-plans-et-programmes.html). | **Oui/Non** |
| K.1. Une analyse préliminaire a‑t‑elle été effectuée? |  |
| K.2. Dans l’affirmative, selon les résultats de l’analyse préliminaire, faut‑il mener une évaluation environnementale stratégique? |  |

Décrivez brièvement toute analyse effectuée ou qu’il reste à effectuer.

|  |
| --- |
|  |

### Obligations relatives aux traités modernes et consultation des Autochtones

|  |  |
| --- | --- |
| Voir le site Web de [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.canada.ca%2Ffr%2Frelations-couronne-autochtones-affaires-nord.html&data=04%7C01%7CChris.Adams%40tbs-sct.gc.ca%7C3e7835af993f4a60e16908d9ea66faed%7C6397df10459540479c4f03311282152b%7C0%7C0%7C637798550276466936%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000&sdata=%2FrBhctVaEwqAEcLnA0KGO6SsDWQvodnOuY2vxC5nTJ4%3D&reserved=0) et la [Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Frcaanc-cirnac.gc.ca%2Ffra%2F1436450503766%2F1544714947616&data=04%7C01%7CChris.Adams%40tbs-sct.gc.ca%7C3e7835af993f4a60e16908d9ea66faed%7C6397df10459540479c4f03311282152b%7C0%7C0%7C637798550276466936%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000&sdata=VpR0JBnQuLkTu579YbrxjY0WMUP0NVmAF5UbD76yBwE%3D&reserved=0)  | **Oui/Non** |
| L.1. Le projet de règlement a‑t‑il des répercussions sur les groupes autochtones? |  |
| Dans l’affirmative, veuillez donner des explications : |
| L.2. Les groupes autochtones qui pourraient être touchés ont‑ils été consultés? |  |
| L.3. Le projet de règlement pourrait‑il donner lieu à l’obligation de consulter de la Couronne? |  |
| L.4. Est‑ce qu’une évaluation des répercussions liées aux traités modernes a été réalisée conformément à la [Directive du Cabinet sur l’approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1436450503766/1436450578774)? |  |
| L.5. Dans l’affirmative, l’évaluation a‑t‑elle permis de relever des répercussions liées aux traités modernes? |  |

Décrivez brièvement toute analyse effectuée ou qu’il reste à effectuer. Fournissez un résumé des répercussions, les résultats des activités de consultation et la façon dont ceux‑ci ont été pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet de règlement.

|  |
| --- |
|  |

###  Règle du « un pour un »

|  |  |
| --- | --- |
| Consultez la [Politique sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-limitation-fardeau-reglementaire-entreprises.html). | **Oui/Non** |
| M.1. Le projet de règlement entraînerait‑il une **augmentation** du fardeau administratif pour les entreprises? |  |
| M.2. Le projet de règlement entraînerait‑il une **réduction** du fardeau administratif pour les entreprises? |  |
| M.3. Le projet de règlement permettrait‑il de créer un nouveau titre réglementaire qui imposerait un nouveau fardeau administratif aux entreprises? |  |
| M.4. Le projet de règlement abrogerait‑il un titre réglementaire existant? |  |
| M.5. Si le projet de règlement augmente le fardeau administratif pour les entreprises, cherchera‑t‑on à obtenir une exemption de l’exigence pour compenser ce fardeau et tout nouveau titre réglementaire créé? |  |

Décrivez brièvement toute analyse effectuée ou qu’il reste à effectuer.

|  |
| --- |
|  |

### Lentille des petites entreprises

|  |  |
| --- | --- |
| Consultez la [Politique sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-limitation-fardeau-reglementaire-entreprises.html). | **Oui/Non** |
| N.1. Le projet de règlement aurait‑il des répercussions financières sur les petites entreprises? |  |
| N.2. Dans l’affirmative, envisagez‑vous d’adopter des approches souples ou de prendre des mesures proactives pour minimiser les répercussions financières sur les petites entreprises?  |  |

Décrivez brièvement toute analyse effectuée ou qu’il reste à effectuer.

|  |
| --- |
|  |

### Coopération et harmonisation en matière de réglementation

|  |  |
| --- | --- |
| Consultez la [Politique sur l’élaboration de la réglementation](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-elaboration-reglementation.html). | **Oui/Non** |
| O.1. Le projet de règlement est‑il lié à des accords ou obligations internationales? |  |
| O.2. Le projet de règlement fait‑il partie d’une initiative existante officielle de coopération en matière de réglementation, comme :* le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada‑États‑Unis?
* le Forum sur la coopération en matière de réglementation Canada‑Union européenne?
* la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation fédérale‑provinciale‑territoriale?
 |  |
| O.3. Une évaluation d’autres gouvernements ou organisations internationales a‑t‑elle été effectuée afin de déterminer dans quelle mesure la coopération ou l’harmonisation en matière de réglementation seraient possibles? |  |
| O.4. Existe‑t‑il une occasion de favoriser la coopération ou l’harmonisation en matière de réglementation avec d’autres gouvernements ou organisations internationales? |  |
| O.5. Le projet de règlement s’harmonise‑t‑il avec la réglementation d’un autre gouvernement ou d’une autre organisation (par exemple, provinces, territoires, États‑Unis, Union européenne, organisations internationales) ou d’un organisme de normalisation? |  |
| O.6. Le projet de règlement comporte‑t‑il des exigences propres au Canada qui diffèrent de celles de règlements ou de normes d’autres gouvernements? |  |

Décrivez brièvement toute analyse effectuée ou qu’il reste à effectuer.

|  |
| --- |
|  |

### Autres éléments à prendre considération

|  |
| --- |
| P.1. Décrivez les liens entre le projet de règlement et d’autres instruments de politique (par exemple, mémoires au Cabinet, budget fédéral, discours du Trône, présentation au Conseil du Trésor, examen réglementaire). |
|  |
| P.2. Le projet de règlement comporte-t-il des risques juridiques? (Oui/Non) Donnez des explications. |
|  |
| P.3. Le projet de règlement comporte-t-il des risques d’atteinte à la vie privée? (Oui/Non) Donnez des explications. |
|  |
| P.4. Le projet de loi est‑il liée à de nouvelles activités du gouvernement fédéral importantes (par exemple, exécution d’un nouveau programme, nouveaux systèmes informatiques) ou à de nouvelles dépenses importantes (dont des sources de financement)? (Oui/Non) Donnez des explications. |
|  |
| P.5. Y a‑t‑il des frais nouveaux ou modifiés dans le cadre du projet de règlement, que la *Loi sur les frais de service* s’applique ou non? (Oui/Non) Donnez des explications. |
|  |
| P.6. Le projet de règlement donne-t-il suite aux modifications demandées par le Comité mixte permanent d’examen de la réglementation? (Oui/Non) Donnez des explications. |
|  |

## Partie 4. Sommaire des exigences en matière d’analyse et de présentation

Le ministère ou organisme et le SAR du SCT conviennent que les exigences en matière d’analyse et de présentation figurant dans le présent document seront présentées dans le résumé de l’étude d’impact de la réglementation (REIR).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Personne‑ressource du ministère ou de l’organisme** | **Adresse de courriel** | **Numéro de téléphone** |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **REIR et exigences en matière de présentation (à remplir par le SAR du SCT seulement)** |
| Les exigences sont fondées sur les renseignements fournis dans le présent document et elles pourraient changer si de nouveaux renseignements étaient fournis. Les exigences sont décrites dans les politiques et les guides connexes. |
| **Analyse coûts‑avantages (aucun coût, coûts faibles, coûts importants)** |  |
|  | Remarques du SAR du SCT |
| **Analyse comparative entre les sexes plus** |  |
| **Évaluation environnementale stratégique** |  |
| **Consultation des Autochtones, obligations constitutionnelles et obligations relatives aux traités modernes** |  |
| **Règle du « un pour un »** |  |
| **Lentille des petites entreprises** |  |
| **Coopération et harmonisation en matière de réglementation** |  |
|  | Indiquez les autres exigences |
| **Autres éléments à prendre en considération**Indiquez toute autre exigence, comme :* la nécessité d’une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
* si des évaluations des risques juridiques doivent être transmises au SCT;
* si une présentation au Conseil du Trésor est requise;
* d’autres éléments, au besoin.
 |  |
| **Notes supplémentaires**Une note supplémentaire est‑elle requise? Quels sont les autres renseignements qui sont prévus? |  |
| **Lettre de consentement** Une lettre de consentement est‑elle requise ou est‑ce qu’un autre ministre doit signer la recommandation ministérielle? |  |
| **Autres remarques du SAR du SCT** |  |